

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0034569

MLD en V/possession
655883

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 735 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Fassi Fihri Maria - Epouse MIKOLL

Date de naissance : 05/12/48

Adresse : 52 - Bd Abdellahi Boudaeb

Résidence Salsalha - CASABLANCA

Tél. : 0521498668 Total des frais engagés : 954,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 03/04/2023

Signature de l'adhérent(e) : M. Fihri

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <p>Pharmacie BenBRAHIM TOURIA 100, Boulevard Ibn Sina Casablanca Tél: 05 22 36 18 63 - Casablanca</p>	29/08/13	954,16

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a 16x16 grid of nodes, each containing a number from 1 to 8. The nodes are arranged in a repeating pattern of 8 rows and 2 columns. The grid is centered around a node labeled 'H' at the top. Arrows indicate the following directions: a vertical arrow pointing down from 'H' to 'B' at the bottom center; a horizontal arrow pointing left from 'D' on the left to 'G' on the right; and a diagonal arrow pointing down and to the right from 'H' to 'G'. The nodes are numbered as follows:

- Row 1: 1, 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6
- Row 2: 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
- Row 3: 3, 4, 5, 6, 7, 8, 1, 2
- Row 4: 4, 5, 6, 7, 8, 1, 2, 3
- Row 5: 5, 6, 7, 8, 1, 2, 3, 4
- Row 6: 6, 7, 8, 1, 2, 3, 4, 5
- Row 7: 7, 8, 1, 2, 3, 4, 5, 6
- Row 8: 8, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

[Création, remont, adjonction] onctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Pharmacie du C.I.L.

BENBRAHIM Touria

100, Boulevard Ibn Sina

Angle Bd Ghandi - Casablanca

Tél. : 05 22 36 18 68 / 05 22 94 0643

IGR : 40909030 - CNSS : 2107036

Patente : 35806319

RC : 218524 - ICE : 001660452000032

صيدلية سمار

بنبراهيم ثورية

100، شارع ابن سينا

زاوية شارع غاندي - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 94 06 43 / 05 22 36 18 68

الضريبة العامة على الدخل: 40909030

البناة: 35806319

السجل التجاري: 218524 - ص.و.ض.ج: 2107036

FACTURE

N° 005732

Casablanca, le

29/08/23

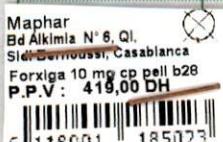
Mr

Anne Nikou Naji a.

Quantité	DESIGNATION	Prix U	TOTAL
1	Forxiga 10 cp	419,00	419,00
1	Co pravix 75mg	270,00	270,00
1	Cosyrel 5/5	48,10	48,10
1	Crestor 10 cp	167,00	167,00
			954,10



A noter le remboursement pour la partie à la
dure de neuf cent cinquante
quatre dirhams et dix dirhams.



Maphar
Bd Alkima N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH

F 118001 185023



6 118001 130269
COSYREL 5mg/5mg
30 comprimés pelliculés sécables
PPV : 98,10 DH
Servier Maroc - Casablanca



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
Co pravix 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 270,00 DH

6 118001 082018



Maphar
Bd Alkima N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10 mg Cp pell b30
P.P.V : 167,00 DH

6 118001 183111